



SNUipp - FSU

Unitaires 10

LE MINISTRE COMMUNIQUE BEAUCOUP AVEC LES ENSEIGNANTS...

Il suffit d'être sur le bon canal !

Petite chronologie des faits au travers d'un courrier

Monsieur BLANQUER,

Nous avons appris par Le Parisien que nous reprendrions les cours lundi à 10 h.

Nous avons appris par BFM que nous lirions une lettre de Jaurès à nos élèves.

Nous avons appris par France2 que les conditions sanitaires allaient changer dans les écoles.

Nous avons finalement appris sur France Info quelles seraient ces conditions.

Nous apprenons par Cécile Riilhac sur TWITTER quelle sera finalement l'organisation de la semaine scolaire à partir du 2 novembre

Nous avons donc envoyé nos copies à corriger à LCI et Cnews.

Aujourd'hui nous ne les avons pas reçues en retour.

Nous vous laisserons donc un message sur le répondeur téléphonique de France Inter.

Rassurez-vous monsieur le ministre, nous sommes prêts !

RENTREE SCOLAIRE = ENFIN DE LA CLARTÉ !



Me voilà passé

d'émissions

en démission

et caricaturé

en plus !

Numéro
151
NOVEMBRE
2020

CPPAP
1224 S 07094
ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
SNUipp-FSU AUBE
3 bis rue Voltaire
10 000 TROYES

Directeur de publication
Christian ROUSSEAU

10 Numéros par an
Prix unitaire de 0.80 €

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 9 novembre 2020



SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



Edito	P1
Les états généraux du numérique	P2
Paroles d'enseignants - Témoignages	P3-5
Action sociale	P6
Bulletin d'adhésion	P7
Enseigner après les attentats	P8
Enseigner avec un masque	

Les états généraux du numérique territorialisés (EGNT)

24 septembre 2020

Paroles de DASEN...

Dans le département de l'Aube, il y a eu un grand déploiement du numérique. La ville de Troyes a doté les écoles de VPI et tablettes en partage dans chaque classe. Le plan numérique touche également le rural et les maternelles (même si davantage les primaires que les maternelles).

Sur 200 écoles, 134 ont le label numérique.

Le lien avec les collectivités est une condition indispensable.

L'ENT a pris toute sa valeur pendant le confinement.

DÉPLOIEMENT DANS LE DÉPARTEMENT

Plan ENIR et LEN avec un plafond de 7000€ par école.

Il a été question de la mobilisation du numérique pendant le confinement :

- PADLETS (par les CPC),
- Portail EXPER,
- Partenariat Canal 32/CANOPE (Un jour une chanson, Un jour un jeu, Fondamentaux)
- Canal 32 : diffusion de défis diffusés par les CPC/CPD.
- La presse locale : l'Est-Eclair : une page par semaine.

Actions menées : M@GISTERE, ONE, classes virtuelles et à l'échelle du département.

Le partenariat s'est déployé au fil du temps. Il y a eu des projets à destination des élèves (au retour en classe) :

- Poursuite du partenariat avec Canal 32 : exemple « l'Interview Junior ».
- Un cahier pour l'été

REPENSER LA CLASSE

« Je parle à ma classe » L'IA-DASEN n'est pas peu fier d'avoir trouvé ce titre !

1er principe : tisser un lien avec nos élèves, cela passe par ça. Si nos élèves ont compris notre mission, les élèves viennent vers nous.

2ème principe : On ne réussit jamais seul. Le confinement a permis de créer des liens. On réinterroge le travail à la maison (quand, quel moment, comment) et il y a perte du contrôle du temps passé à travailler les notions à la maison (contrairement à la classe).

3ème principe : l'étayage : Tout le monde ne va pas à la même vitesse. Aide individuelle, rappel des familles, comment aider l'enfant à surpasser l'obstacle ? Comment je gère cela à distance ?

4ème principe : l'évaluation : On a dit beaucoup de choses, que l'on ne pouvait pas évaluer de la même façon, ni les noter de la même façon. Certains ont été aidés et d'autres non. Les travaux : comment exploite-t-on ce qui a été fait à la maison ? Idem en classe ?

Le masque marque une autre dimension.

Paroles d'enseignants...

Le numérique c'est bien mais il ne remplace pas le présentiel. Il ne faut pas du « tout numérique ». « L'école sert vraiment en présentiel ! »

2-Il y a eu ensuite 3 différents témoignages (TPS-PS Ecole maternelle Les mignonettes à Romilly-Sur-Seine, CP dédoublé à l'Ecole Primaire Cousteau à Troyes et CM1-CM2 à Savières).

Il a été question d'explicitier les outils numériques utilisés pendant le confinement : ENT ONE, Blog ONE, PADLETS, CNED à la maison, LALILO, Tablettes, Blog SEPIA, MMS chez les CM1-CM2, une caméra HUE, Visio projecteur, plateformes de lecture/compréhension / math, classe virtuelle du CNED.

Les collègues ont dit clairement leur difficulté quant à l'utilisation de leur propre matériel numérique, cartouches d'encre et connexions internet. Cela est inadmissible ! (collègue de Savières).

Pour les publics défavorisés, comment étayer les apprentissages à la maison si pas de matériel et pas de connexion ? Le distanciel est impossible.

D'autre part, il ne suffit d'avoir le matériel, il faut savoir s'en servir. (Aller sur l'ENT n'est pas si évident pour tous les parents...)

Difficultés :

- Surcharge de connexion
- Problèmes socio-économiques (langue, matériel...)
- Très peu de retour de la part des familles
- Frustrations dans les 2 sens
- Le temps consacré aux élèves n'était pas le même
- L'utilisation de notre propre matériel
- Le besoin impératif du présentiel

DE L'INTÉRÊT DES RÈGLES

A force d'individualiser la société, les individus ne se considèrent plus comme faisant partie d'un collectif. Ou plutôt, le collectif régi par des règles ne s'applique qu'aux autres mais pas à soi. Dans ce contexte comment faire comprendre aux enfants que les règles s'appliquent à tous alors que chaque adulte s'attache à y échapper. Certains par jeunisme « ne m'appelle pas Monsieur, mais copain », d'autres par désintérêt de la chose commune « on n'y peut rien », d'aucuns le font sciemment par intérêt personnel. Une autre forme apparaît de plus en plus : la règle est suffisamment floue ou interprétable pour que chacun fasse comme il veut ou comme il peut. Prenons le protocole sanitaire applicable dans les écoles. Certaines règles sont établies et intangibles : se laver les mains, porter un masque (en tissu qui ne protège pas complètement)... Celles qui ne coûtent presque rien à ceux qui les ont établies. Par contre, d'autres sont recommandées : distanciation sociale, non brassage des élèves, les plus contraignantes et souvent incompatibles avec l'accueil de tous les élèves en classe. Beaucoup ne les respecte donc pas, par exemple, en collègue il arrive que 2 heures avec le même professeur n'ait pas lieu dans la même classe, à l'école le brassage est limité sur temps scolaire mais pas sur temps périscolaire. Comment résister alors à la tentation de se dire pourquoi je m'imposerai des règles contraignantes alors que tout ceci semble de façade. Quand le protocole ne change pas au gré d'autres intérêts : finalement 5 à 7 jours de confinement devraient suffire au lieu des 14 jours actuels (les avancées de la science ou les intérêts économiques) Ce protocole est avant tout un outil de communication. L'école a de plus en plus comme mission principale de garder les enfants des forces vives du pays pour que l'économie redémarre, nous le constatons dans notre quotidien. Mais comme ce n'est pas une valeur qui fédère l'électorat, on l'habille de jolis concepts : éducation, solidarité, égalité. Ils ont d'ailleurs fait la même avec l'intégration, oups non l'inclusion

des personnes handicapées euh pardon les élèves à besoins éducatifs particuliers. Peu de moyens mais beaucoup de beaux discours humanistes avec de jolis mots. La perte du sens est criante et pourtant enseigner c'est donner du sens aux apprentissages, restons engagés collectivement pour ce en quoi nous croyons.

TÉMOIGNAGE d'une collègue prof des écoles... Mais tout se passe bien selon JMB...

"On est prêt !".

Lundi une de mes élèves tousse beaucoup. Je signale à ma directrice. Nous ne pouvons rien faire, pas de fièvre.

Mardi cette petite fille se voit retirée de la classe en urgence. Elle ne comprend pas ce qu'il se passe. Moi non plus. La directrice me tend un papier. Je lis. "Grands-parents positifs. Doit se faire tester en urgence". Okay. Super.

Mercredi aucune nouvelle.

Jeudi, 3 élèves absents, 1 sont malades à ce qu'il paraît. Tiens c'est bizarre ce sont les enfants du même groupe. Lana tousse non stop. Lauryn n'arrête pas de se moucher. Je signale. On ne peut rien faire, pas de fièvre. Pas de nouvelles de ma petite kidnappée.

Vendredi. Ils sont une dizaine à être enrhumés. Je suis debout, je les regarde, je commence à me croire dans Walking Dead. Je dois absolument rester loin d'eux ! Il est midi. Ma directrice m'annonce que mon élève est positive. Ahhh bah voilà qu'est ce que je disais depuis **lundi** !!!

Okay quelles sont les consignes ? On doit en urgence chopper tous les cm2 et les confiner dans ma classe, faire les cartables, ils doivent partir en urgence.

Digne d'un film la suite. On a tous nos élèves. Certains pleurent. D'autres n'ont pas mangé. Certains rient nerveusement. Je ne sais pas quoi leur annoncer car je ne sais pas ce qu'on doit faire. On fait les sacs. On prend tout ce qu'il faut pour le distanciel. On attend. On attend des parents qui doivent venir en urgence et qui ne viennent pas.

14h "vous passez tous en quatorzaine" okay. Mais y'a personne, donc on attend.

15h "bon toi et ta collègue vous venez bosser à l'école **lundi** car vous avez des masques donc vous êtes protégées" Heuuu c'est une blague ? On parle bien des masques slip ?



ÊTRE RECONNU-ES
COMME LES PROS
DE L'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

Venir **lundi** sans élèves pour ? Et sinon je dois me faire tester ? Tu fais comme tu veux. Okayyy mais y'a toujours personne. C'est normal.

16h. "Bon finalement vous êtes aussi à l'isolement toutes les deux. Et on fait sortir les enfants par la cantine pour éviter les autres. Les parents seront là pour les récupérer". Oui oui d'accord. Ils devaient pas venir en urgence depuis 2h ?

16h30 Bon bah on va aller voir où sont les parents fantômes hein. On descend, on ouvre les portes. 2 pauvres parents. Heuuu c'est une caméra cachée en fait tout ça ? Aller, on attend !!

17h certains arrivent en stress. Personne n'est au courant de ce qu'il se passe...

18h. Les derniers élèves partent.

Je rentre chez moi au bout de ma vie sans aucune consigne de personne.

20h je reçois des tas de mail de parents en panique.

22h c'est bon j'ai répondu à tous, ce que je pouvais ne sachant rien.

23h je me couche : je n'ai reçu aucun mail, aucun appel de personne. Ni de ma directrice (que je n'incline pas car elle n'a sûrement rien non plus). Ni de ma hiérarchie. Ni de l'ars.

Nous sommes **samedi** matin. Rien. Je ne sais absolument pas ce que je dois faire. Ce que mes élèves et leurs familles doivent faire. Ce que je dois faire pour ma fille qui a dû être retirée de son école par précaution. Moi, ma collègue et nos 56 familles sommes tous dans l'inconnu le plus total. On est prêt Jean Michel ?

Non seulement nous sommes considérés comme de la grosse merde, mais en plus nous ne sommes que du détail. C'est pour moi un pur scandale sanitaire ce qu'il se passe dans nos écoles."

Nathalie ROUQUET

DIRECTRICE

Je suis une directrice d'école à 3 classes donc je suis déchargée 1 jour par mois. J'ai travaillé plus d'une semaine pour préparer la rentrée afin que tout soit prêt pour le 1^{er} septembre. Je sais que bon nombre de mes collègues a fait comme moi. Dès juillet, J'ai écouté attentivement les annonces du ministre de l'Education Nationale sur l'aide à apporter aux directrices et directeurs d'école. Je l'ai entendu tout comme les directeurs académiques

et les inspecteurs de l'Education Nationale remercier le formidable engagement des directrices et directeurs d'école. J'aurais d'ailleurs apprécié qu'ils associent l'équipe enseignante car les 3 changements de protocole en fin d'année dernière n'ont pu se faire que grâce à l'investissement de tous, parfois avec l'aide des mairies. Pour une fois nous ne serons pas payés que de mots puisqu'une prime de 450€ nous a été attribuée d'ici la fin de l'année. L'engagement qui est le mien n'est pas axé sur une reconnaissance financière, je sais ne pas être représentative de la profession. D'ailleurs quand on ramène le montant de la prime aux heures supplémentaires effectuées, cette reconnaissance est dérisoire. Les directrices et directeurs demandent souvent des aides matérielles (jour de décharge), des appuis de leur hiérarchie, bref des choses concrètes qui leur simplifient le quotidien.

Le ministre a annoncé en juillet que les directrices et directeurs d'école auraient la possibilité de répartir les 108 heures selon les besoins de leur école (en fait 18 H de formation et 90 h). Pourtant l'administration nous demande de remplir les mêmes tableaux que l'année dernière sur l'utilisation des 108 heures sachant que la visibilité sur l'année à venir est différente du fait de la COVID-19

Le ministre a annoncé qu'il y aurait un référent directeur dans chaque direction académique. Lorsque j'ai posé la question en réunion de directeurs après la rentrée, le référent n'avait pas encore été désigné.

Le ministre a annoncé que des groupes de travail sur la direction d'école seraient créés. Cela existe depuis de nombreuses années dans le département. J'y ai participé. Nous avons demandé un bilan concret des améliorations apportées à la profession, des simplifications mises en place pour alléger les tâches des directeurs d'école. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de l'administration.

En cette rentrée, je pense à Christine Renon. La charge mentale n'a jamais été aussi forte. Pour ne pas y laisser des plumes, il faut savoir faire la part des choses, prioriser son engagement. Et cela fait bien longtemps que j'ai compris que je n'avais pas grand-chose à attendre de la communication du ministère de l'Education Nationale.

Nathalie ROUQUET

JAURES aliéné

Je voudrais revenir sur le texte de Jaurès que les enseignants avaient le devoir de lire aux élèves en hommage à Samuel Paty, texte paré de vertus qu'il n'a pas.

J'en ai fait une lecture attentive et rien de ce que j'ai lu ne m'enchantait, ne m'émeut, m'éclaire sur ce que serait une école émancipatrice.

Quelle vision réactionnaire sur l'école !

Il n'envisage que le savoir livresque, que la leçon éclairante, que la posture inspirante du maître.

C'est simple : il faut apprendre à lire à la perfection aux enfants pour qu'ils puissent apprendre l'essentiel dans les livres.

"Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale, il est vrai, mais très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité"

... et c'est comme ça pour l'ensemble du texte, sans compter les clichés :

"Il faut que toutes nos idées soient comme imprégnées d'enfance, c'est-à-dire de générosité pure et de sérénité."

J'entends bien les intentions mais je vois aussi la représentation "hors sol" de la méthode.

Sans compter le lyrisme dégoulinant qui traverse cette lettre.

Ce qui est clairement affirmé et qui nous oppose à Jaurès c'est que la pensée livresque prime sur l'expérience.

"J'entends dire, il est vrai : « À quoi bon exiger tant de l'école ? Est-ce que la vie elle-même n'est pas une grande institutrice ? Est-ce que, par exemple, au contact d'une démocratie ardente, l'enfant devenu adulte ne comprendra point de lui-même les idées de travail, d'égalité, de justice, de dignité humaine qui sont la démocratie elle-même ? » — Je le veux bien, quoiqu'il y ait encore dans notre société, qu'on dit agitée, bien des épaisseurs dormantes où croupissent les esprits. Mais autre chose est de faire, tout d'abord, amitié avec la démocratie par l'intelligence ou par la passion."

Jaurès veut qu'on enseigne des idées inscrites dans les livres (qu'il s'agira de bien choisir) puisque c'est dans celles-ci que se trouve la vérité qui éclairera les esprits "curieux".

Il juge l'expérience, l'empirisme avec une réelle condescendance.

Il propose une vision de l'école aliénante, à ses idées certes, mais certainement pas émancipatrice, plutôt totalitaire.

Prenons garde : le choix de ce texte par nos gouvernants n'est pas anodin. Il est un indicateur de leurs représentations de l'école, réactionnaires et élitistes.

Pour terminer, remarquons en passant, que notre ministre de l'éducation nationale et notre Président qui se posent en défenseur de la

laïcité, ont fait leur scolarité dans des écoles catholiques.

Que savent-ils de l'école publique ? Rien, sinon ce qu'ils en ont lu dans les livres.

Demain il devrait faire beau

Christian Rousseau

CASSONS LE THERMOMÈTRE

Si « A chaque jour suffit sa peine » on ne peut en dire de même du flot d'annonces ininterrompues et contradictoires qui est déversé quant à la situation sanitaire. Quand le matin, il est annoncé une croissance inquiétante des cas de contaminations et un regain d'hospitalisations, l'après-midi, le ministre de la santé déclare l'allègement des mesures de protection des personnels et des élèves des écoles et des établissements. Désormais, si un adulte ou un élève est testé positif, lui seul sera à l'isolement, toutes les autres personnes-contact, n'auront pas d'injonction à se faire tester et devront continuer à venir en présentiel comme s'il ne s'était rien passé.

Quand auparavant la personne isolée devait rester 14 jours à l'isolement, désormais 7 jours suffiront .

Ces injonctions contradictoires fragilisent encore et toujours le peu de lien et de confiance qui pouvait encore subsister entre notre ministère et la réalité du terrain.

Comment garder une distanciation quand vous devez accueillir 25 ou 30 élèves dans un espace réduit ? Comment gérer les nettoyages indispensables quand les seuls sanitaires existants au sein d'une école pour 200 élèves se réduisent à 8 toilettes et 8 points d'eau ?

Comment aider l'élève dans ses apprentissages et individualiser la relation enseignant/élève indispensable à l'implication du jeune enfant dans son apprentissage en se tenant à un mètre de lui ?

Une fois de plus, nous ne pouvons que constater que l'école de la confiance tant promue par m. Blanquer peut désormais s'intituler l'école de la défiance.

Une fois de plus, nous ne pouvons que constater que toutes ses décisions sont prises de manière autoritaire et avec une méconnaissance totale de la réalité.

Une fois de plus, nous assistons à un déni de réalité !

Une fois de plus, on veut nous faire croire à l'utilité de ces décisions pour notre bien alors qu'il s'agit encore et toujours de préserver ce modèle économique, promu par nos dirigeants, au mépris de la protection des êtres humains !

Je dis : cassons tous les thermomètres, ainsi nous pourrions déclarer que le malade n'a pas de température.

Caroline LABORDE

ACTION SOCIALE

Secours exceptionnel et prêts d'urgence

Un « accident de la vie » (divorce, séparation, décès du conjoint, longue maladie, accident de voiture...) peut vous occasionner des frais (déménagement, frais d'avocat, réparation de voiture, frais d'obèques...) entraînant des difficultés financières passagères.

Vous pouvez demander de l'aide au titre de l'action sociale pour un secours d'urgence non remboursable pouvant aller jusqu'à 1500 € ou un prêt à taux zéro par l'intermédiaire de la MGEN . C'est une aide ponctuelle pour vous aider à surmonter ce passage difficile de votre vie.

Pour cela il faut prendre contact avec l'assistante sociale des personnels à la DSDEN (Mme MAKHLOUF Sonia - 03 25 76 22 34) , qui montera votre dossier qui sera examiné en CDAS (commission départementale d'action sociale).

Cette commission se réunit une fois par mois, elle est composée de représentants des 2 organisations syndicales représentatives (FSU, SE-UNSA,) de membres de la MGEN , de la secrétaire de l'action sociale (Mme ORTH Dominique) , de l'assistante sociale qui présente le dossier ainsi que monsieur le secrétaire général de la DSDEN (Mr GODARD)

A préciser que seuls les représentants des organisations syndicales et de la MGEN ont voix délibérative, l'administration n'a qu'une voix consultative.

Nathalie SCHUK (de permanence le vendredi au SNUipp) et Ana Maria FABIANO (de permanence le jeudi matin à l'INSPE et au SNUipp le jeudi après-midi), élues du personnel, siègent pour la FSU à la CDAS et Nathalie SCHUK siège également à la CAAS (Commission Académique de l'Action Sociale)

L'ACTION SOCIALE en faveur des personnels, ce sont aussi d'autres prestations pour : la garde des enfants, les études des enfants, les loisirs et vacances, l'installation et le logement, le handicap et la maladie, l'information juridique.

Il y a les **PIM** prestations interministérielles définies par le ministère de la fonction publique et les **ASIA** actions sociales d'initiative académique définies par le recteur.

Pour les PIM et les ASIA il faut télécharger les imprimés de demande sur l'intranet de l'académie :

Le dossier rempli et complété est à adresser par courrier au :

Rectorat de l'académie de Reims

service DAFL 2

1 rue Navier

51082 REIMS

Ou par mail

Daf12@ac-reims.fr

Personnels pouvant bénéficier de ces prestations :

- agents titulaires et stagiaires de l'enseignement public en activité.
- contractuels de droit public (contrat d'au moins 6 mois consécutifs) rémunérés sur le budget de l'état.
- retraités de l'éducation nationale
- veufs et veuves d'agents décédés, non remariés, et leurs enfants orphelins à charge , s' ils perçoivent une pension de réversion.
- assistants d'éducation rémunérés par un EPLE sous contrat d'au moins 6 mois pour les ASIA , prêts et secours et chèques vacances.



ENSEIGNER APRÈS LES ATTENTATS

DES PISTES

Alors que le ministre a désorganisé la journée de rentrée et donné des directives sur l'hommage rendu, en contredisant la souplesse et le temps collectif de réflexion initialement prévu, les enseignantes et les enseignants préparent leur classe. Le drame et la spécificité de l'EMC ne rend pas cet enseignement évident.

Que ce soit dans ces circonstances exceptionnelles ou tout au long de l'année, la notion de liberté d'expression ou encore le fait religieux ne sont pas des notions simples à enseigner. Pour aider les enseignantes et les enseignants dans cette démarche, snuipp.fr a recensé quelques pistes pédagogiques, très loin d'être exhaustives.



Retrouver toutes les infos et conseils sur <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/enseigner-apres-l-attentat-des-pistes>

DES QUESTIONS

Protection fonctionnelle

Le drame qui est survenu interroge aujourd'hui plus que jamais sur les actions qui auraient pu être mise en œuvre dans le cadre de la protection fonctionnelle dû aux agents de l'état en vertu de l'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983. Vos élus font souvent le constat de sa mise en œuvre difficile dans l'Education Nationale. L'intersyndicale académique s'apprêtait d'ailleurs, avant les attentats survenus, à interpeller à nouveau madame la rectrice sur ce sujet. Cette interpellation va aboutir très certainement dans les prochaines semaines.

Cette problématique est d'autant plus prépondérante que "Casser du fonctionnaire" est devenu légitime pour une frange minoritaire de la société ».

L'Autocensure

« Question écrite n° 18504 de M. Jean-Pierre Moga (Lot-et-Garonne - UC)

publiée dans le JO Sénat du 29/10/2020 - page 4906

M. Jean-Pierre Moga attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant les enseignants face au risque de l'autocensure en cours.

À la suite de l'assassinat du professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine, il lui demande comment les enseignants vont concevoir leurs cours après un tel drame.

Selon les derniers chiffres de l'éducation nationale, entre les mois de septembre 2019 et mars 2020, 935 cas d'atteinte à la laïcité ont été constatés à l'école de la République. Et les contestations d'enseignement représentaient 15 % des cas. Il s'agit là d'un phénomène bien inquiétant, avec d'ailleurs parfois certains parents d'élèves qui se permettent de demander la démission d'un enseignant.

Dans ce contexte, on est en droit de se demander si l'acte barbare qui s'est produit envers le professeur de Conflans-Sainte-Honorine pourrait conduire les enseignants à s'autocensurer. Le risque serait alors qu'ils adaptent leurs cours en fonction des pratiques culturelles et religieuses d'une classe, ce qui conduirait à une ghettoïsation de l'éducation.

Il lui demande des garanties pour que l'État puisse assurer aux enseignants une protection leur permettant d'exercer leur métier qui est essentiel, notamment dans la transmission à nos enfants des savoirs et des valeurs qui sont notre bien commun.

En attente de réponse du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. »

ENSEIGNER AVEC UN MASQUE

QUELS RISQUES ?

En l'absence d'obligation de distanciation physique, seul le port du masque est à même d'agir sur la circulation du virus, ce que la FSU ne remet pas en question.

Depuis le début de la crise sanitaire, elle alerte régulièrement dans les instances nationales sur les risques qui peuvent se poser. Au mois de septembre, elle a dénoncé la qualité des masques en tissu fournis par l'employeur après que des agences régionales aient alerté sur le caractère non protecteur de ces dispositifs.

La FSU continue d'agir au sein des instances académiques et régionales pour obtenir les approvisionnements nécessaires partout où c'est nécessaire et dénonce l'absence de concertation des instances préalablement à certaines décisions.

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Réseaux

Facebook Twitter



Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.